



## Travailler sans contrat de travail et licenciement

Par **anyma**, le **11/08/2009** à **16:13**

Bonjour,

On m'a proposer un poste de vendeuse à temps plein qui devait prendre effet le 2 aout.  
En tout j'ai travailler 13 heures pour ce patron, sans contrat de travail le fait qu'il est pris mon numéro de sécurité sociale m'avais rassurer.  
Mais voila il ne m'a jamais fourni le contrat de travail promis, et il ne me fesait pas travailler a temps plein et aujourd'hui il me licencie sans contrat et sans m'avoir payé à quel recours ai-je droit?

Par **ptitchameau**, le **13/08/2009** à **10:37**

Bonjour,

Quand avez -vous travailler ? Pouvez vous retracer votre parcours.  
je veux les jours travaillés.

Merci de me donner de plus amples précisions.

Cdt,

marion